

## TAXE DE SEJOUR

### GRILLE TARIFAIRE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018

Catégories d'hébergement	Tarif CCPF (1)	Tarif taxe additionnelle CD77 (2)	Tarif taxe appliquée (1+2)
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	<b>4,00 €</b>	0,40 €	<b>4,40 €</b>
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	<b>3,00 €</b>	0,30 €	<b>3,30 €</b>
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	<b>2,23 €</b>	0,22 €	<b>2,45 €</b>
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	<b>1,50 €</b>	0,15 €	<b>1,65 €</b>
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, village de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	<b>0,86 €</b>	0,09 €	<b>0,95 €</b>
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, Chambres d'hôtes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	<b>0,73 €</b>	0,07 €	<b>0,80 €</b>
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	<b>0,73 €</b>	0,07 €	<b>0,80 €</b>
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	<b>0,73 €</b>	0,07 €	<b>0,80 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	<b>0,55 €</b>	0,05 €	<b>0,60 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	<b>0,20 €</b>	0,02 €	<b>0,22 €</b>